

# Permis

de végétaliser  
l'espace public  
mode d'emploi



# Comment faire éclore mon projet ?

Je prends connaissance du «permis de végétaliser,  
mode d'emploi et de la charte de végétalisation  
de l'espace public»



Je présente mon projet de végétalisation  
sur les pages 7 et 8 de ce document



Si j'ai des questions, je m'adresse au service espaces  
verts de la mairie de Collégien au 01 60 35 05 89  
ou [servicestechniques@mairie-de-collegien.fr](mailto:servicestechniques@mairie-de-collegien.fr)



Je dépose mon projet en mairie ou je l'envoie par mail  
à [servicestechniques@mairie-de-collegien.fr](mailto:servicestechniques@mairie-de-collegien.fr)



Après approbation de mon projet, le service espaces  
verts me donne rendez-vous pour signer mon permis  
de végétaliser et à moi, mes fleurs préférées dans la rue !



**Mairie de Collégien**  
**service vie locale**  
**8 place Mireille Morvan**  
**77090 Collégien**  
**tél. 01 60 35 40 00**  
**[www.mairie-de-collegien.fr](http://www.mairie-de-collegien.fr)**

Il y a dans le mot environnement quelque chose de beau et quelque chose de faux. Aujourd'hui, lorsque l'on parle d'environnement, on parle souvent de nature ; or nous sommes la nature, nous sommes une part d'elle ; elle n'est pas un élément autour de nous, étranger à nous.

Avec la révision de notre Plan local d'urbanisme approuvé fin 2016, le conseil municipal de Collégien a souhaité réaffirmer la place de la nature dans notre vie et dans notre paysage urbain en donnant la possibilité aux citoyens, avec la commune, de «co-produire» la ville.

Chacun, à sa mesure, peut faire sa part.

Ainsi nous appartient-il tous ensemble de ne pas laisser notre patrimoine naturel s'appauvrir.

4 Devenir citoyens-jardiniers,  
c'est participer à l'enrichissement  
de notre biodiversité,  
notre tissu vivant ; nous sommes  
tous interdépendants :

Les animaux, en particulier les insectes, assurent  
la pollinisation d'une multitude de végétaux.

Sans pollinisation, la plupart des fruits et légumes  
disparaîtraient des étalages ; des espèces, comme le ver  
de terre, contribuent à la fertilité des sols ; les végétaux,  
en particulier dans les milieux humides, contribuent à une  
épuration naturelle de l'eau en y puisant les éléments  
nécessaires à leur croissance ; les tourbières sont des  
puits à carbone (stockage naturel) ; les milieux humides  
atténuent l'intensité des crues et des inondations,  
contribuant à lutter contre les effets du changement  
climatique ; les milieux naturels et les espaces végétalisés  
dans les villes structurent nos paysages et améliorent  
notre cadre de vie, nous offrant autant de lieux pour  
respirer, se ressourcer, se promener, s'émerveiller...

Qu'est-ce qu'on cultive  
quand on jardine ? La vie.

# Charte de végétalisation de l'espace public

## Préambule

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 15 décembre 2016, traduit la volonté de la municipalité de Collégien d'insuffler le « Vivre Collégien » aux Collégeois et Collégeoises. Cette volonté offre aux habitants la possibilité de « co-entretenir » (embellir, jardiner) l'environnement de Collégien par une implication individuelle ou collective.

## Les objectifs :

- Changer le regard sur notre village
- Favoriser la nature et la biodiversité en ville
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins
- Créer des cheminements agréables dans la continuité des liaisons douces
- Permettre aux habitants jardiniers d'exercer leur créativité

## Environnement et choix des végétaux

Le choix des végétaux dépendra de l'espace public retenu. Une liste des végétaux autorisés est annexée à la présente charte, elle précise également les végétaux à proscrire (plantes urticantes, invasives, toxiques, illicites, etc.).

Le **jardinier** s'engage à :

- Soigner l'intégration de son dispositif de végétalisation, dans le site, ainsi que son esthétique
- Recourir à des méthodes de jardinage biologique. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux est strictement interdite. Seule la fumure organique est autorisée : compost ménager ou terreau issu de l'éco-digesteur (engrais issu du traitement des bio-déchets de la restauration scolaire de la commune à votre disposition sur demande au service espaces verts)
- Il respecte le projet pour lequel il obtient le permis de végétaliser l'espace public.

## La plantation

Elle est effectuée par le jardinier. La plantation ne doit pas nuire aux végétaux qui pourraient être présents et conservés. La ville ne prend pas en charge les végétaux ou matériaux nécessaires à la réalisation du projet.

## Propreté et sécurité

Le détenteur du permis de végétaliser veille à :

- Maintenir le site en état de propreté, ramasser les déchets verts et soigner les végétaux
- Les arroser régulièrement, ne pas laisser d'eau stagnante, afin d'éviter la prolifération des moustiques
- Ne pas apposer de bordure autour de l'espace végétalisé
- Conduire le développement des plantes grimpantes avec des tuteurs en bois
- Laisser libre le cheminement piéton et l'accès au domaine public
- Respecter les équipements préexistants (mobilier urbain, arbres, alignement...)

## Communication

La ville se réserve le droit de marquer d'un repère visuel et graphique les sites végétalisés.

Le détenteur du permis de végétaliser accepte que des photos et/ou des films du site qu'il entretient soit prises et utilisées par la ville. Aucun dédommagement ne pourra être exigé par le détenteur du permis.

# Liste des plantes recommandées

Liste non exhaustive, établie à titre indicatif. Le choix des végétaux dépendra de l'espace public retenu. Pour favoriser la biodiversité, il est recommandé de planter des espèces (régionales ou françaises), des plantes utiles aux insectes (plantes hôtes ou nectarifères):

- ✓ Ail d'ornement rose à pourpre
- ✓ Aster
- ✓ Bégonias variées
- ✓ Belle de nuit blanc/jaune/rouge
- ✓ Capucines jaune/orange
- ✓ Carex feuillage
- ✓ Centaurées bleu
- ✓ Chèvrefeuille blanc/jaune
- ✓ Clématites variées
- ✓ Crocus variées
- ✓ Dahlias variées
- ✓ Fenouil jaune
- ✓ Fétuque bleue feuillage
- ✓ Gaillardes orange/rouge
- ✓ Gaura blanc/rose
- ✓ Glaïeuls variées
- ✓ Giroflées variées
- ✓ Iris de Hollande variés
- ✓ Jacinthes variées
- ✓ Jasmins blanc/jaune
- ✓ Marguerite blanc
- ✓ Menthe rose à mauve
- ✓ Millepertuis jaune
- ✓ Myosotis bleu
- ✓ Narcisses blanc/jaune
- ✓ Œillets variées
- ✓ Pâquerettes blanches
- ✓ Passiflores blanc
- ✓ Pavots variées
- ✓ Pennisetum feuillage
- ✓ Pensées variées
- ✓ Pervenches bleu
- ✓ Pois de senteur variée
- ✓ Primevères variées
- ✓ Renoncules variées
- ✓ Roses trémières variées
- ✓ Sauges blanc/bleu/rouge
- ✓ Stipa feuillage
- ✓ Œillets d'Inde jaune à rouge
- ✓ Thym blanc
- ✓ Tulipes variées
- ✓ Valérianes rouge
- ✓ Vigne vierge blanc
- ✓ Volubilis variées
- ✓ Cinéraire Maritime
- ✓ Ciste de Montpellier
- ✓ Euphorbe des bois
- ✓ Fétuque bleue
- ✓ Gaillardes
- ✓ Géranium Robert
- ✓ Hélianthème
- ✓ Hellébore
- ✓ Hépatique
- ✓ Heuchère
- ✓ Hortensia grimpants
- ✓ Immortelle
- ✓ Ipomée
- ✓ Jasmin d'été
- ✓ Jasmin d'hiver
- ✓ Lavande papillon
- ✓ Lierre commun
- ✓ Lierre terrestre
- ✓ Orpin d'automne
- ✓ Orpin jaune
- ✓ Pavot cornu
- ✓ Petite pervenche
- ✓ Pulmonaire
- ✓ Roses trémières
- ✓ Rosiers sans épines
- ✓ Santoline
- ✓ Sauge de Jérusalem
- ✓ Sauge des près
- ✓ Sedum
- ✓ Thym
- ✓ Véronique Arbustive
- ✓ Plantes dites annuelles: bégonia, œillet d'inde, pétunia...
- ✓ Légumes fruits: tomates, aubergines, courgettes, concombres, melon, poivrons, potiron...
- ✓ Pois à rame
- ✓ Choux divers
- ✓ Petits fruits
- ✓ Plantes dites médicinales ou aromatiques

## Plantes bannies et végétaux à proscrire

(plantes urticantes, invasives, toxiques, illicites, etc.).

- × Bambous
- × Herbe de la pampa
- × Raisin américain
- × Renouée du Japon
- × Sénéçon du Cap
- × Vendangeuse
- × Verge d'or

## Je présente mon projet de végétalisation

7

Je suis

\_\_\_\_\_

Nom/Prénom

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Code postal

Ville

\_\_\_\_\_

Téléphone portable

\_\_\_\_\_

Courriel

## Je souhaite végétaliser

un espace vert de proximité

un mur

un ou des pieds d'arbres

un pied de façade

\_\_\_\_\_

Localisation du lieu à végétaliser (adresse)

Sur \_\_\_\_\_ mètres linéaires

## Je décris mon projet de végétalisation

(disposition, liste des végétaux etc.)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

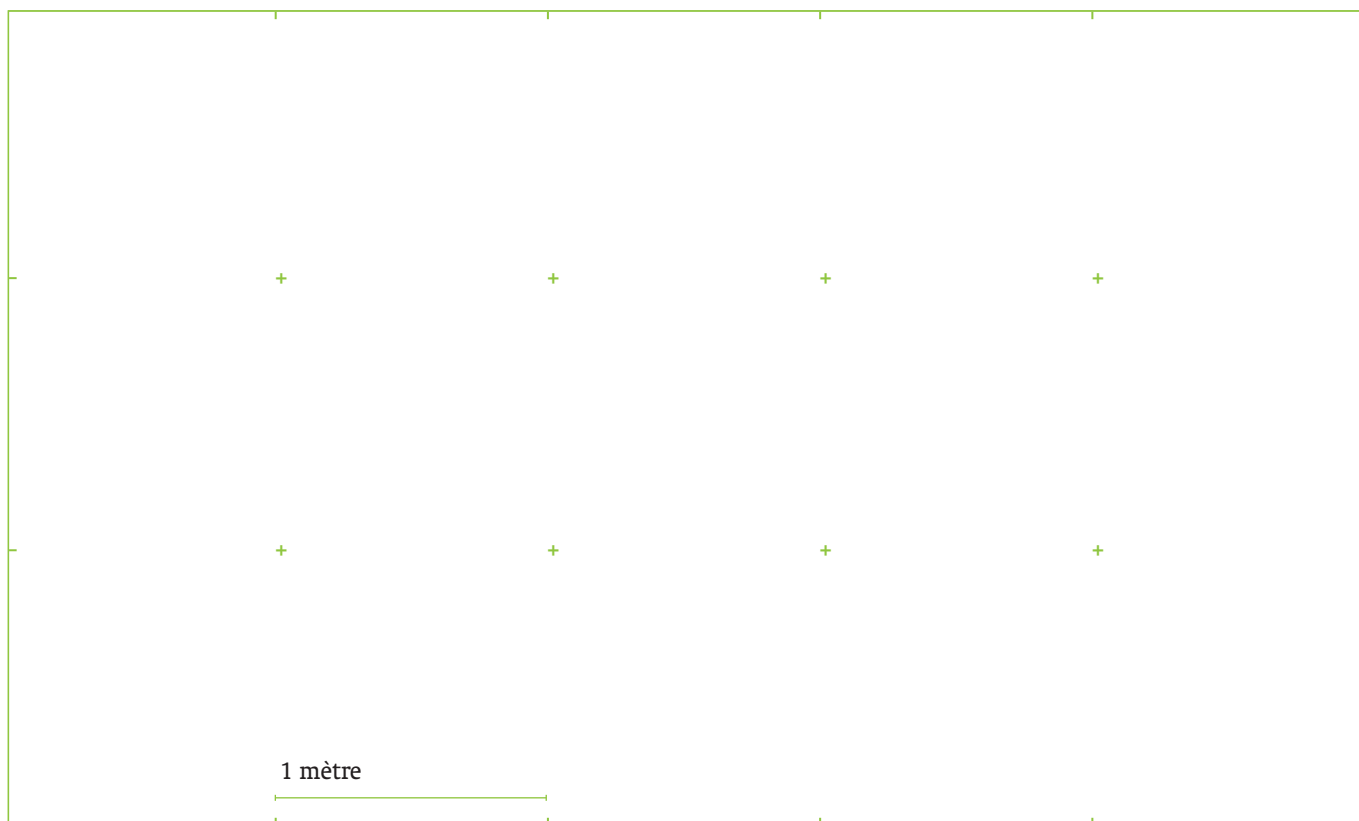
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## Je dessine le plan de mon projet de végétalisation (obligatoire)



Afin de faciliter l'examen de votre demande, nous vous invitons à fournir tout renseignement utile à la compréhension de votre projet. Photos, dessins, croquis précis, emprise et/ou dimensions du lieu à végétaliser sont fortement conseillés.

## Je dépose mon projet de végétalisation

A l'attention du Service espaces verts  
Mairie de Collégien, 8 place Mireille Morvan  
77090 Collégien

Ou par mail [servicestechniques@mairie-de-collegien.fr](mailto:servicestechniques@mairie-de-collegien.fr)

Fait à Collégien, le :

Signature du jardinier collégeois :

Les informations contenues dans ce formulaire sont destinées à permettre le suivi administratif de la demande. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à [contact@mairie-de-collegien.fr](mailto:contact@mairie-de-collegien.fr).

